

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27  
présents : 20  
votants : 27  
Absent : 0  
Pour : 27  
Contre : 0

N° 079/2015

**OBJET : Ressources  
Humaines**

**Création de 10 postes  
au maximum d'agents  
recenseurs et de deux  
coordonnateurs  
d'enquête.**

L'an deux mille quinze  
le vingt-trois du mois d'octobre à dix-neuf heures  
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2015.

PRESENTS : Robert NARDELLI / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie  
GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise  
DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN /  
Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Mélanie MORINI / Marc LEROY /  
Delphine BOLLARO/ DRAGONI José/ Christine DECORDIER/ Eddie  
DEGIOVANNI / Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN

PROCURATIONS BIANCHI Romain à Alexandra RUSSO/ Martine DUNOYER  
DE SEGONZAC à Philippe MINEUR/ Jean-Luc CAMBRA à Charles  
BEVACQUA/ Sophie ESPOSITO à Philippe JANIN/ Taoufick FATFOUTA à  
Christine DECORDIER/ Sonia CHAKROUNI à Nathalie DIGANI/ Pierre VESTRI à  
Marc LEROY.

ABSENT :

Secrétaire de séance : Philippe JANIN

:

oo

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Vu** la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à  
la fonction publique territoriale, notamment son article 3,
  - Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de  
proximité et notamment son titre V ;
  - Vu** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la  
population ;
  - Vu** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des  
communes pour les besoins de recensement de la population ;
  - Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non  
titulaires ;
- Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois  
d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement  
2016 ;
- Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner deux  
coordonnateurs d'enquête afin de réaliser les opérations du  
recensement ;

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Conseil Municipal autorise la création d'un maximum de dix  
postes d'agents recenseurs pour la collecte du recensement de  
2016 sous la forme d'emplois de non titulaires en application de

l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2016.

**Il est décidé** au conseil municipal d'autoriser la création au maximum de ces 10 postes à temps partiel et la nomination de deux coordonnateurs d'enquête.

---

Compte rendu  
exécutoire après dépôt  
en préfecture le :  
26/10/2015  
et publication en mairie  
le : 26/10/2015

---

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

